

**Note d'orientation sur les annonces de contributions  
à la quatrième session de la Consultation sur FIDA12  
(10-11 décembre 2020 et 16 février 2021)**

Lors des prochaines réunions de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), les États membres seront invités à formuler leurs annonces de contributions pour FIDA12. La présente note d'orientation vise à faciliter l'enregistrement rapide et exact de tous les détails relatifs aux annonces de contributions, étant donné la tenue en ligne des réunions.

**Lignes directrices concernant les annonces de contributions.** Pour annoncer leurs contributions lors des prochaines réunions sur FIDA12, les délégués sont priés de préciser les éléments suivants:

1. **Montant et devise de la contribution annoncée:** conformément à la Résolution sur FIDA12, les États membres libelleront leurs contributions annoncées et effectives dans la monnaie du Membre contribuant, si celle-ci est librement convertible et que le taux d'inflation du Membre durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 n'a pas dépassé le taux de 10% par an en moyenne déterminé par le Fonds, ou en droits de tirage spéciaux.
2. **Type de contributions:**
  - a. Contributions de base (incluant les contributions supplémentaires au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), s'il y a lieu);
  - b. Élément de libéralité d'un prêt concessionnel de partenaire (tous les bailleurs de fonds qui envisagent l'octroi d'un prêt concessionnel sont priés d'en discuter les modalités avec la direction avant les séances d'annonce de contributions);
  - c. Fonds supplémentaires destinés au Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) au titre du Programme pour la résilience du monde rural;
  - d. Fonds supplémentaires destinés au Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF).
3. **Utilisation de tout abattement découlant de l'encaissement anticipé des contributions de base:** veuillez préciser si le pays compte se prévaloir de l'option d'encaissement anticipé et comment il souhaite utiliser tout abattement généré (par exemple, pour couvrir d'éventuels arriérés, accroître la contribution en cas d'encaissement du montant total de la contribution annoncée ou pour obtenir un abattement sur le montant encaissé).
4. **Précisions complémentaires:** veuillez indiquer si la contribution annoncée est **assujettie à une approbation parlementaire**, car une telle information doit être inscrite dans les tableaux des annonces de contributions.
5. Si **les annonces visent plusieurs types de contributions**, veuillez annoncer les contributions séparément, en indiquant les détails ci-dessus pour chaque type de contributions.

Les membres sont invités à transmettre les détails relatifs à leurs annonces de contributions par courrier électronique à l'équipe du FIDA chargée de la reconstitution des ressources ([replenishment@ifad.org](mailto:replenishment@ifad.org)) avant la session. Cette démarche facilitera les travaux de préparation des séances d'annonce de contributions et garantira l'enregistrement exact

des contributions annoncées. Tous les détails seront traités de façon confidentielle jusqu'à ce qu'ils soient officiellement annoncés lors de la séance.

**Renseignements complémentaires.** Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contributions à FIDA12, veuillez contacter Ronald Hartman, Directeur de la Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale (courriel: [r.hartman@ifad.org](mailto:r.hartman@ifad.org); téléphone: +39 06 5459 2610) ou l'équipe du FIDA chargée de la reconstitution des ressources ([replenishment@ifad.org](mailto:replenishment@ifad.org)).

Des lignes directrices plus détaillées sur les annonces de contributions pour FIDA12 sont données à l'annexe IX du rapport sur FIDA12.